

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

numéro
CM_260413_22

L'an deux mil vingt-six, le treize avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Claude LAATEB.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	27
exprimés	29
vote	
pour	23
contre	0
abstention	6

Présents :

Damien ROUQUETTE, Joana SINEGRE, David BOSC, Noura AIDA, Frédéric CARO, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Magali STADLER, Marie-Hélène CLAYEUX, Corinne FRASQUET, Florian VIRE, Daniel SACARABANY, Françoise CAUVY, Nathalie ROCOPLAN, Heddy BOUCHIGHA, Marie-Thérèse LOBE, Gilles CASTANIER, Brigitte LEBON, Michel MARTINEZ, Julien PRADEL, Jean-Laurent MERCADIER, Mohamed REMMACH, Claude LAATEB, Fátima BENAMMAR-KOLY, Cédric CAPON, Jean-Marc SAUVIER, Guylène BOYER-ALIBERT.

Absentes avec pouvoirs :

Guylène AZORIN à Jérôme BROL, Rahma BENFERHAT à Mohamed REMMACH.

Abstention: Florian VIRE, Nathalie ROCOPLAN, Heddy BOUCHIGHA, Julien PRADEL, Fátima BENAMMAR-KOLY, Guylène BOYER-ALIBERT

OBJET :	Désignation des représentants au Conseil syndical du Parc naturel régional des Grands Causses
----------------	--

VU le Code général des collectivités territoriales, et en particulier les articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU la délibération n°CC_200728_015 du Conseil communautaire Lodévois et Larzac du 28 juillet 2020, relative à la désignation des représentants au travail préalable à l'intégration des communes de la Communauté de communes au périmètre d'étude du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC),

VU la délibération n°2023-035 du Conseil syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNRGC du 23 juin 2023, relative à l'approbation définitive de la Charte du Parc et du projet de statuts,

VU la délibération n°CM_230711_08 du Conseil municipal du 11 juillet 2023, relative à l'approbation du projet de révision de la charte du PNRGC,

VU le procès-verbal d'élections du Maire et des Adjoints du 27 mars 2026,

CONSIDÉRANT la demande du 26 mars 2026 enregistrée sous le n° 2026-03-9721, stipulant que dans le cadre de la nouvelle Charte 2024-2039 et des nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses approuvés par arrêté préfectoral en date du 16 février 2024, la Commune de Lodève doit être représentée par deux représentants titulaires et deux représentants suppléants,

Où l'exposé de Claude LAATEB et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : DÉSIGNE** deux représentants titulaires au Conseil syndical du Parc naturel régional des Grands Causses :

- Claude LAATEB, Jean-Marc SAUVIER,

- **ARTICLE 2 : DÉSIGNE** deux représentants suppléants au Conseil syndical du Parc naturel régional des Grands Causses :

- Damien ROUQUETTE, Marie-Hélène CLAYEUX,

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260413-lmc124635-DE-1-1
Date de télétransmission : 14/04/26
Date de publication : 17/04/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le treize avril deux mille vingt-six
Le Maire,
Claude LAATEB

